

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de l' AISNE
ARRONDISSEMENT de LAON
CANTON de CHAUNY
COMMUNE de CHAUNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil municipal du 20 octobre 2022

L'an deux mille vingt deux, le 20 octobre à 19 heures, les membres du conseil municipal de la Ville de CHAUNY, se sont réunis dans les salons de l'hôtel de ville sur la convocation de M. le Maire, adressée le 14 octobre 2022 conformément aux articles L.2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : M. LIEVIN, Maire.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :	33
Nombre de conseillers en exercice :	33

Etaient présents :

Régis LAPERSONNE
Josiane GUFFROY
David TELATYNSKI
Sylvia AGATI
Catherine LEFEVRE
Mario LIRUSSI
Maryse GREHAN
Dominique IGNASZAK
Francis HEREDIA

Françoise LACAILLE
Jean-Luc RENAUX
Tewfik FERGUEN
Abdallah EL BAIED
Sarah PIRAUX
Marie-Claude GOSSET
Alban DELFORGE
Brigitte FIAN
Fabrice GANTOIS

Mandat de procuration : M. VALLERAND à M. RENAUX ; Mme LETRILLARD à Mme GUFFROY ; Mme LEFEVRE M. à Mme GREHAN ; Mme LEDOUX à Mme LACAILLE ; Mme MEURET à M. LAPERSONNE ; Mme ISSAAD à M. LIRUSSI ; Mme CAURE à Mme LEFEVRE C. ; M. WATIER à M. FERGUEN ; M. LECAREUX à M. LIEVIN ; M. RATEL à M. TELATYNSKI ; Mme OCTOBON à M. DELFORGE.

Absent excusé : M. CHAFI

Absents : Mme NOE-LAVAUZELLE, M. BEURAIN

Secrétaire de séance : Mme LACAILLE

Assistaient à la séance en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. FOUCHER Fabrice, Directeur Général des Services
Mme LAVALLARD Sylvie, Directrice Générale Adjointe
Mme BRULE Sandra, Directrice Générale Adjointe
Mme FRANCOIS Isabelle, Attachée Territoriale

Membres présents.....19
Absents ayant donné mandat de procuration.....11
Absents.....03
Votants.....30

Délibération 2022 - 201

06 - SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE SPL-XDEMAT – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

En application des dispositions des articles L1524-5 et L1531-1 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le rapport de gestion du conseil d'administration qui lui est soumis par les représentants de la SPL-XDEMAT.

Par décision du 20 avril 2022, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Il a également approuvé l'activité de la SPL-Xdemat au cours de sa dixième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 28 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2021 et les opérations traduites dans ces comptes.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître un nombre d'actionnaires toujours croissant (2 955 au 31 décembre 2021), un chiffre d'affaires de 1 303 282 €, en diminution par rapport à 2020 eu égard le retour à un nombre plus classique de certificats électroniques vendus en 2021, en comparaison à la vente sans précédent de 2020 de plus de 2 500 certificats (au lieu de 600 à 900 en moyenne) suite aux élections municipales, et un résultat de 285 370 € affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 747 374 €. Ce résultat exceptionnel, similaire à 2020, s'explique par la progression constante du nombre de collectivités actionnaires de la société et de leur utilisation des outils de la SPL avec une accélération pour certains, en réponse à la crise sanitaire ainsi que la poursuite des effets de la nouvelle organisation pour la gestion de l'assistance avec le recrutement de salariés par la société.

La commission des finances a pris acte de cette communication.

Le conseil municipal a pris acte de cette communication.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifié exécutoire,
Chauny, le 27/10/2022
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général,

*Fabrice FOUCHER.

Pour extrait conforme,
Affiché le 27 octobre 2022
Le Maire,

Emmanuel LIEVIN.

